

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

*Antibes Juan-les-Pins - Le Bar-sur-Loup - Bézaudun les Alpes - Biot - Bouyon - Caussols - Châteauneuf -
Cipières - La Colle sur Loup - Courmes - Conségudes - Coursegoules - Les Ferres - Gourdon -
Gréolières - Opio - Roquefort-les-Pins - La Roque en Provence - Le Rouret - Saint-Paul-de-Vence -
Tourrettes-sur-Loup - Valbonne - Vallauris Golfe-Juan - Villeneuve-Loubet*



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FEVRIER 2022 COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un et le 21 février à 16 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espaces du fort carré, avenue du 11 novembre à Antibes, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Marc Malfatto, Dominique TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI, Michèle MURATORE, Eric CHALVIN, Jacques GENTE, Marguerite BLAZY, Monique GAGEAN, Marie-Rose BENASSAYAG, Anne-Marie BOUSQUET, Christian LATY, Thérèse DARTOIS, Henriette VENTRE, Albert CALAMUSO, Sylvie MARCHAND, Denis FERRER, Serge JOVER, François ZEMA, Marie ANASSE, Serge AMAR, Michel MANAGO, Marinette LANGLAIS, Christophe FONCK, Catherine LANZA, Marika ROMAN, Françoise THOMEL, Carole BONAUT, Nathalie DEPETRIS, Claire BAES, Elisabeth DEBORDE, Laurence HARTMANN, Olivia LEVINGSTON, Eric PAUGET, Hassan EL JAZOULI, Khéra BADAOU, HUGUENIN VUILLEMIN, Cédric BOURGON, Xavier WIJK, Arnaud VIE

PROCURATIONS :

Georges VAZIA à Eric CHALVIN, Yves DAHAN à Hassan EL JAZOULI, Audouin RAMBAUD à Jacques GENTE, Geneviève PIERRAT à Frédéric POMA, Simone TORRES-FORET DODELIN à Marguerite BLAZY, Eric DUPLAY à Serge AMAR, David SIMPLOT à Hassan EL JAZOULI, Marc BORIOSI à Jean-Bernard MION, Isabelle GARCIA à Gérald LOMBARDO, Aline ABRAVANEL à François ZEMA, Alain BERNARD à Marika ROMAN, Delphine CAROSI à François WYSZKOWSKI, Alexia MISSANA à Xavier WIJK

ABSENTS :

Bernard GARNIER, Christophe ETORE, Martine SAVALLI, Valérie ROLLAND, Marie OZENDA, Marion MUSSO, Céline LAMBIN

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Xavier WIJK, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. ADMINISTRATION GENERALE - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021 - APPROBATION

Rapporteur : **MONSIEUR JEAN LEONETTI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du lundi 13 décembre 2021.

2. ADMINISTRATION GENERALE - COMPTE RENDU DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : **MONSIEUR JEAN LEONETTI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE du compte-rendu des dernières décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire.

3. ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSION TRANSPORTS MOBILITE ET COMITE DIRECTEUR DE SECURITE DES TRANSPORTS PUBLICS - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE VALBONNE

Rapporteur : **MONSIEUR JEAN LEONETTI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DESIGNE Monsieur Olivier GAY pour représenter la Commune de Valbonne au sein de la Commission Transports et Mobilité ainsi qu'au Comité Directeur de sécurité des transports publics.

Arrivées de Marion MUSSO et de Céline LAMBIN.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PROJET URBAIN PARTENARIAL - CONSTRUCTION DU MAGASIN LIDL ET REAMENAGEMENT DES VOIRIES ROUTIERES ATTENANTES A ANTIBES - CONVENTION CONSTITUTIVE AVEC LA SNC LIDL ET LA COMMUNE D'ANTIBES

Rapporteur : **MONSIEUR JEAN LEONETTI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 72 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (François ZEMA, Cédric BOURGON et Aline ABRAVANEL), DECIDE :

- d'approuver la convention constitutive d'un projet urbain partenarial relatif à la construction du magasin LIDL et portant sur le réaménagement des voiries routières rue du Bon Air et voie Lyan à Antibes, ainsi que ses annexes, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer ladite convention.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ZAE DES TROIS MOULINS - MODIFICATION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE ET ZAE DES PRES - PRECISIONS

Rapporteur : **MONSIEUR JEAN LEONETTI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- de modifier les délibérations n° BC.2017.235 du 18 décembre 2017 et n° BC.2018.041 du 19 février 2018 du Bureau Communautaire ;
- et par voie de conséquence, d'approuver le nouveau périmètre de la ZAE des Trois Moulins ainsi que le périmètre de la ZAE Les Prés, tels que délimités dans les plans joints en annexe à la délibération.

Arrivée de Bernard GARNIER et départ d'Anne-Marie BOUSQUET.

6. ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET BILAN ANNUEL DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT DURABLE « CASA'VENIR »

Rapporteur : **MONSIEUR LIONNEL LUCA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable, joint en annexe à la délibération.

Départs de Khéra BADAOUÏ HUGUENIN VUILLEMIN et de Cédric BOURGON (qui donne procuration à François ZEMA).

7. EAU POTABLE - COMPETENCE EAU POTABLE - PROCES VERBAL DE TRANSFERT AVEC LA COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP

Rapporteur : **MONSIEUR JOSEPH CESARO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver le procès-verbal tripartite de mise à disposition de biens par la Commune de Tourrettes sur Loup au profit du SIEVI et de la C.A.S.A., joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement à signer ledit procès-verbal et tous les actes afférents à l'exécution de la délibération.

8. EAU POTABLE - TRANSFERT DES RESEAUX SECONDAIRES D'EAU POTABLE ET DE RESERVOIRS DE STOCKAGE D'EAU - CONVENTION CADRE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON (SIEF)

Rapporteur : **MONSIEUR JOSEPH CESARO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver la convention-cadre de mise à disposition des réseaux de transport secondaires d'eau potable et de réservoirs de stockage d'eau, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents à l'exécution de la délibération.

9. RISQUES NATURELS ET MAJEURS - PLANS DE GESTION DES VALLONS DE LA CASA - MISE A ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A DECLARATION D'INTERET GENERAL

Rapporteur : **MONSIEUR JEAN-PIERRE DERMIT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE le principe de la mise à enquête publique du dossier de DIG.

10. RISQUES NATURELS ET MAJEURS - TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA CASA A LA COMMUNE D'ANTIBES - TRAVAUX DE DEMOLITION CLOS DES MOULIERES

Rapporteur : **MONSIEUR JEAN-PIERRE DERMIT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la C.A.S.A à la Commune d'Antibes, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué aux Risques Naturels et aux Risques Majeurs à signer ladite convention et tout acte afférent à son exécution.

Durant le débat d'orientation budgétaire sont partis : Eric PAUGET, Marika ROMAN (qui avait procuration d'Alain BERNARD), Laurence HARTMANN, Georges TOSSAN, Jean-Pierre MASCARELLI, Jean-Paul ARNAUD, Marc MALFATTO, Kevin LUCIANO, François ZEMA (qui avait procuration d'Aline ABRAVANEL et de Cédric BOURGON).

11. FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2022

Rapporteur : **MONSIEUR JEAN LEONETTI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2022, basé sur le Rapport sur les Orientations Budgétaires joint en annexe à la délibération.

Départ de Lionnel LUCA qui donne procuration à Jean LEONETTI.

12. RESSOURCES HUMAINES - PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - DEBAT

Rapporteur : **MONSIEUR FREDERIC POMA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE qu'un débat sur la protection sociale complémentaire a eu lieu.

Départ de Catherine LANZA.

13. RISQUES NATURELS ET MAJEURS - SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU TERRITOIRE DE LA CASA - APPROBATION DE LA LISTE DES OUVRAGES SOUMIS A AUTORISATION AU TITRE DU « DECRET DIGUES » - DEMANDE DE PROROGATION POUR LE DEPOT DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES PAR LE SMIAGE

Rapporteur : **MONSIEUR JEAN-PIERRE DERMIT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver le classement des systèmes d'endiguement identifiés en classe « C » au titre des articles R.214-112 et R.214-113 du Code de l'Environnement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à demander au SMIAGE de déposer une demande de prorogation de délai pour le dépôt du dossier d'autorisation des ouvrages concernés.

14. MOBILITE ET TRANSPORTS - ORGANISATION DES TRANSPORTS ENTRE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET LA CASA - CONVENTION CADRE - AVENANT N°4

Rapporteur : **MONSIEUR THIERRY OCCELLI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°4 à la convention cadre entre la C.A.S.A et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes afférents à l'exécution de celle-ci.

15. MOBILITE ET TRANSPORTS - COMITE DES PARTENAIRES - ACTUALISATION

Rapporteur : **MONSIEUR THIERRY OCCELLI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'acter la nouvelle composition du Comité des Partenaires, qui associe désormais des habitants tirés au sort ;
- d'autoriser Monsieur le Président à proposer lors de la prochaine séance dudit Comité, la modification de son règlement intérieur, actant la nouvelle composition et incluant les modalités de tirage au sort des habitants.

16. RESEAU ENVIBUS - GAMME TARIFAIRE - TRANSACTION NOUVELLE CHANCE - ACTUALISATION

Rapporteur : **MONSIEUR THIERRY OCCELLI**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver l'actualisation des modes de règlement de la transaction indemnitaire « Nouvelle chance » dans la gamme tarifaire Envibus au 1^{er} avril 2022 ;
- de modifier les règlements de services de transport en conséquence ;
- de modifier la gamme tarifaire applicable sur le Réseau Envibus en conséquence ;
- d'autoriser Monsieur le Vice-président délégué à la Mobilité et aux Transports à signer lesdits règlements intérieurs et tous les actes afférents à l'exécution de la délibération.

17. GESTION DES DECHETS - REGLEMENT DU COUT DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS - CONVENTION AVEC UNIVALOM

Rapporteur : **MONSIEUR ERIC MELE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver la convention tripartite conclue entre la C.A.S.A, le Syndicat Mixte de Traitement pour la Valorisation des Déchets Ménagers UNIVALOM, et le Service de Gestion Comptable d'Antibes, relative au règlement du coût du traitement des déchets ménagers, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à la gestion des Déchets à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Départ de François WYSZKOWSKI (qui avait procuration de Delphine CAROSI).

18. HABITAT / LOGEMENT - CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : **MADAME SOPHIE NASICA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DESIGNE Madame Anne-Marie BOUSQUET comme représentante du Président de la CASA au sein de la Conférence Intercommunale du Logement.

19. HABITAT / LOGEMENT - MISE EN OEUVRE DE LA COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL - AVENANT AU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Rapporteur : **MADAME SOPHIE NASICA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver l'avenant au PPGID, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'exécution de la délibération.

20. GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER - GESTION DU COMPLEXE AQUATIQUE NAUTIPOLIS - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°3

Rapporteur : **MONSIEUR GILBERT HUGUES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de concession de service public du complexe aquatique, conclu avec le Concessionnaire la SNC Nautipolis, ainsi que les incidences financières qui en découlent, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services



Stéphane PINTRE

NB: le public est informé que les délibérations dans leur intégralité sont disponibles sur demande auprès des services